

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté les ordonnances suivantes

ÉVÉNEMENTS	LIEUX	ORDONNANCES
Exemption de l'obligation de fournir 2 places de stationnement	4740, rue Wellington	
Travaux de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute, incluant la construction d'un atelier et bâtiment administratif, de l'usine Atwater		les soirs et fins de semaine, du 5 octobre au 6 novembre 2018 Du lundi au dimanche, entre 7 h et 23 h
Boucle des ruelles hantées Par la Ruelle des Argoulets et la Ruelle des Roses	entre les rues Argyle et Melrose, et les rues de Verdun et Wellington entre les rues Wellington, Melrose et les rues de Verdun et Desmarchais,	Le mercredi 31 octobre 2018 de 12 h à 23 h 59
Collecte de fonds du REV Par le Réseau d'entraide Verdun (REV)	Parc du Quai-de-la-Tortue	Le vendredi 5 octobre 2018 à 9 h à 19 h (remis au vendredi 12 octobre 2018, en cas de pluie)
Parade du Jour du Souvenir » Par la Légion Royale canadienne, filiale # 4 Verdun	Départ à partir du parc du Souvenir vers la 1 ^{re} Avenue, pour se poursuivre sur les rues Wellington et Willibrord et se terminer devant la Mairie de l'arrondissement.	Le dimanche 4 novembre 2018, de 14 h à 16 h 30
La Guignolée Par le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Verdun Les petits renards	Intersection de la rue Wellington et de la rue de l'Église; Intersection de la rue Wellington et de la rue Galt; Intersection Place du commerce et 2 entrées du Provigo; Intersection du boulevard René-Lévesque et place du commerce; Intersection de la rue Berlioz et boulevard de l'île-des-sœurs; Intersection du boulevard LaSalle et de la rue de l'Église; Intersection du boulevard Champlain et de la rue Stephens; Intersection du boulevard Champlain et Woodland; Intersection de la rue Wellington et de la rue Gilberte-Dubé (proche du Canadien Tire); Intersection de la rue de Verdun et de la rue Willibrord; Intersection de la rue Wellington et de la rue Willibrord; Intersection de la rue Galt et boul. Champlain; Intersection de la rue de l'Église et boul. Champlain; Intersection de la rue Bannantyne et de la rue Desmarchais (proche du IGA); Intersection de la 4 ^e avenue et de la 5 ^e avenue et du boul. Champlain; Aller retour de bénévoles sur la rue Wellington entre la 6 ^e avenue et la rue Régina	Le samedi 15 décembre 2018, de 8 h à 18 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement de zonage 1700, art. 235;
- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA17 210007);
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012.

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun le 10 octobre 2018

La directrice du Bureau d'arrondissement et
secrétaire d'arrondissement,
Caroline Fisette, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse
www.ville.montreal.qc.ca/verdun